



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sportifs

Question écrite n° 112942

## Texte de la question

M. Paul-Henri Cugnenc attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la possibilité pour les sportifs de porter un bleuet de France sur la tenue de sport les jours anniversaires du 8 mai et du 11 novembre. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière. - Question transmise à M. le ministre délégué aux anciens combattants.

## Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants est naturellement favorable à ce que le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative donne aux sportifs la possibilité de porter un bleuet de France sur leur maillot à l'occasion de matchs se déroulant les 8 mai et 11 novembre pour manifester leur attachement au monde combattant. Ainsi, le 11 novembre 2006, la Fédération française de rugby a rendu hommage aux soldats de la Grande Guerre en associant le bleuet de France à la rencontre France - Nouvelle - Zélande au stade Gerland à Lyon. Les joueurs du XV de France et les officiels de la fédération ont porté le bleuet de France à la conférence de presse donnée à la mairie de Lyon le 10 novembre et au cours de la cérémonie commémorative au parc de la Tête d'or à Lyon, le 11 novembre au matin. Le ministre indique à l'honorable parlementaire que cette initiative s'inscrit dans sa politique et dans celle de l'oeuvre nationale du bleuet de France, gérée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre et vise à mieux faire connaître cette institution. L'obtention du label « cause d'intérêt général » pour l'année 2006, la réalisation de publicités télévisées, sa mise à l'honneur lors des cérémonies du 11 novembre contribuent ainsi à conforter son action au bénéfice des anciens combattants.

## Données clés

**Auteur :** [M. Paul-Henri Cugnenc](#)

**Circonscription :** Hérault (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 112942

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 décembre 2006, page 12887

**Réponse publiée le :** 17 avril 2007, page 3719